

Présentation de la politique mobilités menée par les territoires membres de SYTRAL Mobilités - bilan d'activités 2023-2024-2025 -

Conformément au dispositif mis en place entre SYTRAL Mobilités et ses EPCI membres, par délibération concordante*, une **quote-part du versement mobilité est reversée par SYTRAL Mobilités à chacun de ses membres** afin de contribuer au financement des services de mobilité développés par chaque territoire au titre de leur compétence mobilités (visés aux articles 4°, 5° et 6 de l'article L1231-1-1 du Code des Transports).

En complément du **certificat administratif** attestant que les sommes perçues ont bien été affectées aux dépenses nécessaires à l'exercice de la compétence mobilité, **un bilan annuel des actions** est à communiquer à SYTRAL Mobilités par chaque EPCI durant les 3 ans du dispositif, qui prendra fin au 31 décembre 2025 (soit en 2023, 2024 et 2025).

Ce bilan d'activités à réaliser est l'occasion de valoriser collectivement les projets menés par les territoires membres de SYTRAL Mobilités.

Afin de disposer d'une présentation homogène des actions engagées par les territoires membres, il est proposé de compléter ce **document Word** pour présenter la politique mobilités de la collectivité au travers de ses principaux enjeux et projets. Un **document Excel** est également à renseigner pour détailler les actions menées et les budgets dédiés (cf. notice intégrée).

SYTRAL Mobilités fera une synthèse globale des bilans recueillis, en vue de reconduire le dispositif en tout ou partie.

* *Délibérations CA SYTRAL Mobilités n°22-087 à 22-096 pour CCVL, CCVG, CCPA, CCPD, CCMDL, CCSB, CAVBS, COR, CCBPD, COPAMO ; n°23-008 pour la CCEL ; n°24-082 pour la Métropole*

Présentation de la politique mobilités menée par la collectivité :

Principaux fondements du projet de territoire en matière de mobilité

Enjeux, objectifs, principales orientations

Moyens mis en œuvre (techniques, humains, financiers...)

Principaux projets réalisés et faits marquants

Perspectives à court, moyen et long terme

COLLECTIVITE : Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Rappel du montant de la Quote-Part du Versement Mobilité (VM) de votre collectivité par année

2023 : 332 973 €

2024 : 440 914 €

Prévisionnel 2025 : 476 559 €

Principaux fondements du projet de territoire en matière de mobilité (SCOT, PLUI, PCAET, schéma mobilité...)

La Loi d'orientation de mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a transformé en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. Elle a notamment donné de nouvelles prérogatives aux EPCI. **La CCVG, en accord avec ses communes membres, a souhaité exercer la compétence Mobilité que lui confère la LOM.**

Membre de droit de l'autorité organisatrice des mobilités pour les territoires lyonnais, la CCVG voit SYTRAL Mobilités exercer pour son compte, la mission d'organiser les services de transports collectifs réguliers, scolaires et à la demande sur son territoire.

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités (AOM) sur son territoire, la CCVG assure, depuis le 1er juillet 2021, l'organisation des **services de mobilités actives, partagées et solidaires**.

Le territoire est couvert par le Schéma de Cohérence Territoriale - **SCoT de l'Ouest Lyonnais**, actuellement en fin de révision générale. Le document doit être adopté d'ici la fin de l'année 2025. En articulation avec le notre Plan Climat Air Energie Territorial - **PCAET** de 2021 (également élaboré à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais), le futur projet intègre des orientations fortes en matière de mobilités apaisées et décarbonées.

Les **Plans Locaux d'Urbanisme** – PLU - sont élaborés par chaque commune du territoire et sont dans l'ensemble assez récents. Pour les plus anciens, des procédures de révisions générales sont en cours. Les enjeux de mobilités sont jusqu'ici plutôt traités sous l'angle des aménagements d'infrastructures, la CCVG ayant la compétence gestion de la voirie communautaire. Une cohérence est recherchée entre les projets d'aménagements urbains et le développement des services et infrastructures de transports tout modes.

Les orientations de la CCVG ont été traduites dans son **projet de territoire 2020-2030**, finalisé en 2021. L'une des quatre briques de ce projet consiste à « Développer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements internes ».

En 2021, la CCVG a actualisé son **Schéma Directeur des Modes doux** de 2011, en cohérence avec celui élaboré à l'échelle du Syndicat de l'Ouest Lyonnais et du réseau des Voies Lyonnaises de la Métropole de Lyon.

Enfin, la CCVG est engagée dans le label **Territoire Engagé pour la Transition Ecologique avec l'ADEME** et a inscrit dans son plan d'action les démarches menées en faveur du développement des mobilités. Le territoire vise l'obtention de sa deuxième étoile à l'été 2025.



Enjeux, objectifs, principales orientations

La question des **mobilités et de l'amélioration de l'offre de services pour les habitants constituait l'enjeu prioritaire** fixé par la Présidente de la CCVG en début de mandat. Pour cela, les élus ont souhaité se doter d'une stratégie à court, moyen et long terme, et se positionner comme un **partenaire incontournable** de l'Ouest Lyonnais vis-à-vis des différents interlocuteurs en charge de ses questions : Région, Métropole de Lyon, SYTRAL Mobilités...

Le projet de territoire 2020-2030 de la CCVG, dans son volet « Développer l'accessibilité du territoire et la qualité des déplacements internes » prévoit de :

- **S'engager sur tous les champs de compétences** désormais dévolus à la CCVG, et **expérimenter** des solutions nouvelles de mobilité.
- Définir un **réseau cyclable structurant** en lien avec les territoires voisins, notamment pour aménager des connexions avec les pôles d'emplois de communes voisines.
- Renforcer l'investissement concernant la **végétalisation** des espaces publics, de la voirie et du stationnement, l'aménagement de zones de **circulations apaisées**, la **signalétique et le jalonnement** des itinéraires modes doux afin de les rendre plus visibles et attractifs. La CCVG est particulièrement attentive à la **mise en accessibilité** tous modes des voiries et espaces publics par des pratiques d'aménagement et de traitement des sols adaptées.
- **Contribuer directement à l'atteinte de l'objectif d'une mobilité moins polluante** et plus performante : au regard des nuisances liées à la congestion routière en heure de pointe (A450, D342, D386), le développement des pratiques de mobilité douces, partagées, en transports en communs va de pair avec des espaces publics plus apaisés et végétalisés.

Moyens mis en œuvre (techniques, humains, financiers...) et éventuelles difficultés rencontrées

La prise de compétence mobilité et la plus forte implication de la CCVG au sein de SYTRAL Mobilités a entraîné une **réorganisation des moyens humains affectés** :

- 0.20 % ETP : Responsable de Pôle Aménagement et Développement Territorial en charge du suivi de la planification et de la stratégie mobilité du territoire.
- 0.75 % ETP : Chargée de mission modes doux – Pôle technique en charge de la mise à jour et de la réalisation opérationnelle du Schéma Directeur Modes Doux de la CCVG.

D'importants moyens financiers sont fléchés en direction des mobilités et de la voirie (dépenses indiquées toutes sections confondues) :

- Dépenses 2022 : 3,93 Millions d'€ représentant 14 % des dépenses de la CCVG,
- Dépenses 2023 : 5,58 Millions d'€, 18 % des dépenses,
- Dépenses 2024 : 7,56 Millions d'€, 21 % des dépenses.

Principaux projets réalisés et faits marquants

Les principaux **faits marquants** sur le territoire de la CCVG :

- Juillet 2021 : la CCVG prend la **compétence Mobilité**,
- Juillet 2021 : les **navettes solidaires** opérées par les communes de Brignais, Chaponost et Millery à destination des personnes âgées et /ou à mobilité réduite sont prises en charge financièrement par la CCVG.



- Septembre 2021 : mise à jour du **Schéma directeur des Modes Doux** avec pour objectif un réseau cyclable de 100 km à l'horizon 2030,
- Janvier 2022 : la CCVG devient membre de droit de **SYTRAL Mobilités**,
- 21 Mai 2022 : la CCVG organise la **Fête du Vélo** au parc de Rochilly à Brignais,
- Juin 2022 : lancement de **Vél'Ouest**, le service de location longue durée de vélos à assistance électrique avec le Syndicat de l'Ouest Lyonnais,
- 2022 : déploiement de **mobiliers vélos** (stations de gonflage et plan du réseau),
- 1^{er} avril 2023 : démarrage du service de **covoiturage** Klaxit pour une année,
- Septembre 2023 : lancement d'un service **d'autopartage** en partenariat avec Getaround,
- Octobre 2023 : renforcement et déploiement de nouveaux **services de transport en commun** par SYTRAL Mobilités suite au prolongement du métro B à Saint-Genis-Laval,
- Avril 2024 : la CCVG délègue la gestion du covoiturage du quotidien à SYTRAL Mobilités et rejoint **la plateforme « En Covoit'RDV »** avec la Métropole de Lyon,
- Septembre 2024 : Arrivée des **lignes C10 à Brignais, 15^E à Millery, 122 et 145 Ex à Vourles**,
- 2024 : déploiement **d'arceaux vélos** sur le territoire, désormais doté de 290 places de stationnement.
- Septembre 2025 : arrivée de la **ligne 17 à Vourles**.
- Mai 2025 : arrêt du service **Vél'Ouest**.

Quelques **réalisations modes doux et infrastructures cyclables**, sur la voirie communautaire :

2022

- Brignais - Rue du Général de Gaulle : suppression d'une discontinuité cyclable et reprise de 1,5 km de bande cyclables,
- Brignais – rue de la Giraudière et des Rouliers : création d'une zone de rencontre avec double sens cyclable (0,5 km),
- Chaponost – Route de la Gare : création d'un trottoir modes doux et d'une voie vélo/bus descendante, de traversées sécurisées avec îlot central (0,7 km).

2023

- Chaponost – Boulevard Reydellet : trottoir et piste cyclable bidirectionnelle (0,9 km),
- Montagny – RD386 : trottoir et bande cyclable (0,2 km),
- Vourles – Collège Louis Querbes – liaison stade : cheminement piétons et cycles (0,2 km).

2024

- Chaponost – Route des Troques (ZAE) : trottoir et chaucidou (0,7 km),
- Vourles – Rue de Verdun : élargissement de trottoir, pictogramme vélos (0,1 km).

A venir 2025/2026

- Brignais – Rue Mère Elise Rivet : passerelle traversée SNCF,
- Brignais – Rue Paul Bovier Lapierre / Lassagne : piste cyclable (1,2 km),



- Chaponost – Avenue Devienne : voie verte (0,6 km),
- Millery – Avenue Gilbert Fabre : piste cyclable (1,3 km),
- Montagny – Montée de Sourzy : voie verte et trottoirs (0,7 km),
- Vourles – Traversée de Vourles : voie verte (2,3 km) ...

Perspectives à court, moyen et long terme

Mobilités actives

La CCVG souhaite poursuivre le déploiement de **mobiliers**, notamment d'arceaux vélo et consignes sécurisés, avec un objectif de 400 stationnements vélos projetés sur le territoire dans le cadre du Schéma Directeur cyclable.

En 2025, il est d'ores et déjà prévu le lancement **d'études de maîtrise d'œuvre** (en interne ou externalisé) pour près de **10 km de nouvelles infrastructures cyclables** à réaliser.

Mobilités solidaires

Les conventions de prestations de service relative à la **mise en œuvre des navettes** séniors et/ou personnes à mobilité réduite sont arrivées à échéance en 2025. La signature de nouvelles conventions avec les communes de Brignais, Chaponost et Millery sont prévues afin de poursuivre la prise en charge financière de ces services.

Mobilités partagées

Après plus de deux ans d'expérimentation du service d'**autopartage** avec la mise à disposition de véhicules sur les communes de Brignais et Chaponost, un bilan détaillé des locations sera réalisé. L'objectif à terme est de pouvoir pérenniser et enrichir le service par la mise à disposition de nouveaux véhicules sur les communes de Montagny, Millery et Vourles.

Outre la pérennisation du service de covoiturage opéré via **En Covoit'RDV**, une **ligne de covoiturage** à haut niveau de service Mornant / A450 / Métropole est prévue dès septembre 2025.